

CFVU du 8 juillet 2021

**Délibération CFVU 20210708_01_Approbation du compte-rendu de la CFVU
du 24 juin 2021 ;**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 24 juin 2021.

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 28

Décompte des votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 8 juillet 2021.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE Sous forme distancielle, du 24/06/2021

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés: 30

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM		
BIARDEAU	Théo	Reçoit procuration de LE CORRE Marine et CHEVALIER Camille	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à MICHEL Julien	1
BOUYER	Jean	Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
BROSSARD	Aurélien	Reçoit procuration de RAUTUREAU Killian et DA ROCHA NOGUEIRA Inès	1
CHAUSSEREAU-THOMAZEAU	Maël	Donne procuration à HOUNKPE Berthe	1
CHEVALIER	Camille	Donne procuration à BIARDEAU Théo	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca		1
DA ROCHA NOGUEIRA	Inès	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
DESESSARD	Laurent		1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de RANGER Jessica (Mme Ranger est arrivée à 11H)	1
DUTEIL	Antoine		1
ESNARD	Catherine		1
GIL	Sandrine		1
HOUNKPE	Berthe	Reçoit procuration de CHAUSSEREAU-THOMAZEAU Maël	1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre		1
LAVAL	Florence		1
LE CORRE	Marine	Donne procuration à BIARDEAU Théo	1
MAGNANT	Céline		1
MALKA	Claire		1
MARIVINGT MOUNIR	Cécile		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
MIGEOT	Virginie		1
MOINARD	Pierre		1
NAUD	Christophe		1
PATRIER	Patricia		1
POUSSARD	Anne-Marie	Reçoit procuration de BOUYER Jean	1
RANGER	Jessica	Donne procuration à DUPORT Noëlle (arrivée à 15H)	1
RAUTUREAU	Killian	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
SARROUILHE	Denis		1
Total général : 30			



Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération** : Approbation du compte-rendu des CFVU du 25 mars 2021 et 29 avril 2021 ;
- 2- Informations diverses ;
- 3- Quart d'heure étudiants ;
- 4- **Pour délibération** : désignation des élus usagers de la CFVU membres de la commission CESURE ;
- 5- **Pour avis avant délibération du CA** : Pratiques pédagogiques diversifiées.

La séance commence à 14H35

Noëlle DUPORT énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 30 élus présents ou représentés, le quorum est atteint. Elle précise que pour cette CFVU en distanciel, les votes se dérouleront via le chat : c'est pour cette raison que les participants doivent être connectés via leur adresse universitaire, afin de pour être authentiquement identifiés. Elle invite les élus ayant procuration à bien indiquer, lors de chaque vote dans le chat, le nombre de voix dont ils disposent.

En préambule, suite à question de Pierre MOINARD, il est indiqué que le calendrier des CFVU de l'année prochaine n'est pas encore validé par le DGS.

1- **Pour délibération : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 27 mai 2021**

Délibération n° CFVU 20210624 01 – Approbation du compte-rendu de la CFVU du 27 mai 2021 :

Votants en début de séance : 27

Suffrage exprimés : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le compte rendu est adopté.

2- **Informations diverses**

- Résultats des appels à projets région Nouvelle Aquitaine : Ces projets ont été présentés en CFVU le 7 janvier 2021 avant envoi à la Région.
 - o Pour le volet « enseignement supérieur » : sur les 10 projets soumis, 5 ont été retenus (FAB_NUM, Analyse de polluants à l'état de traces, MOVEMENT, AVEC et réseau CMI Nouvelle Aquitaine)
 - o Pour le volet « vie étudiante », 1 projet a été retenu sur les deux proposés. (BRAVO)
- État des lieux PARCOURSUP au 22 juin : 45 formations ont épuisé leur liste principale, et sont donc ouvertes en période complémentaire, qui a débuté le 16 juin. Il reste 33 formations qui ont encore des candidats en liste d'attente, dont les 14 L.AS. La liste de ces formations est donnée ci-dessous :



Libellé formation affectation	Candidats sur liste d'attente
Université de Poitiers - C.M.I - Cursus Master en Ingénierie - Chimie - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences Chimiques	3
Université de Poitiers - C.M.I - Cursus Master en Ingénierie - Informatique - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique	1
Université de Poitiers - C.M.I - Cursus Master en Ingénierie - Sciences de la vie - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie-Santé	7
Université de Poitiers - DEUST - Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités de pleine	48
Université de Poitiers - Double licence - Philosophie / Droit - Double mention PHILOSOPHIE / DROIT	26
Université de Poitiers - Licence - Arts du spectacle	73
Université de Poitiers - Licence - Lettres - Parcours Renforcé Sciences Politiques	23
Université de Poitiers - Licence - Administration économique et sociale	64
Université de Poitiers - Licence - Droit	259
Université de Poitiers - Licence - Economie et gestion	68
Université de Poitiers - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours STAPS	1033
Université de Poitiers - Licence - Psychologie	1165
Université de Poitiers - Licence - Droit - Droit / Histoire : Droit	38
Université de Poitiers - Licence - Droit - Droit / Psychologie : Droit	285
Université de Poitiers - Licence - Sciences de la terre - Sciences de la Vie / Sciences de la Terre : Sciences de la terre	79
Université de Poitiers - Licence - Sciences de la vie - Sciences de la Vie / Sciences de la Terre : Sciences de la vie	373
Université de Poitiers - Licence - Psychologie - Droit / Psychologie : Psychologie	389
Université de Poitiers (Site d'Angoulême) - DEUST - Métiers de la forme	30
Université de Poitiers (Site d'Angoulême) - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours STAPS	701
<hr/>	
Université de Poitiers - Licence - Portail Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Anglais - option Santé	119
Université de Poitiers - Licence - Portail Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Espagnol - option Santé	56
Université de Poitiers - Licence - Portail Lettres - option Santé	29
Université de Poitiers - Licence - Portail Sciences du langage - option Santé	90
Université de Poitiers - Licence - Portail Droit - option Santé	27
Université de Poitiers - Licence - Portail Economie et Gestion - option Santé	99
Université de Poitiers - Licence - Portail Chimie - option Santé	253
Université de Poitiers - Licence - Portail Informatique - option Santé	26
Université de Poitiers - Licence - Portail Mathématiques - option Santé	75
Université de Poitiers - Licence - Portail Physique - option Santé	81
Université de Poitiers - Licence - Portail Sciences de la terre - option Santé	157
Université de Poitiers - Licence - Portail Sciences de la vie - option Santé	861
Université de Poitiers - Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - option Santé	624
Université de Poitiers - Licence - Portail Sciences pour l'ingénieur - option Santé	28

- Présentation du bilan de l'accompagnement des enseignants et des étudiants lors de la crise sanitaire. Noëlle Duport donne la parole à Lydie ANCELOT. En préambule, elle pointe que l'établissement était déjà doté d'outils, mais qui étaient diversement adoptés par la communauté (moodle, Webex, uptube, wooclap). Avec le confinement, on a constaté une explosion des usages : 1550 nouveaux espaces de cours créés, 23500 ressources et activités, 3500h de vidéos, 2645 classes virtuelles...

Tout ceci a été rendu possible par l'accompagnement proposé aux enseignants, aussi bien en termes d'outils, de présentation des nouveaux usages, des nouveaux modes d'évaluation, etc.. Lydie Ancelot décrit ainsi les actions mises en place en termes d'accompagnement :

- La mise en place du Pédagolab
- La refonte des plateformes pédagogiques
- Création d'une tutothèque pour les étudiants
- Achat et installation de nombreux équipements.

Elle présente ensuite de façon plus détaillée les dispositifs proposés par le Pédagolab, qui est l'alliance de deux équipes que sont le CRIIP et la cellule TICE de i-médias. Sont proposés des hotlines et chat en direct, des rendez-vous individualisés, une boîte à outils, des webinaires, des plans d'actions spécifiques, ainsi que le bilan chiffré de ces actions.



Une présentation des dispositifs mis en place en matière de plateforme pédagogiques est également proposée : l'évolution de la plateforme MOTIVE (relative à la méthodologie du travail universitaire), la création de la tutothèque, l'évolution de la plateforme Updago.

Le travail réalisé, en matière de communication ainsi que l'achat des équipements, est également présenté.

Pierre MOINARD, souligne que l'accompagnement et les outils des nouveaux dispositifs lui ont été à titre personnel très utiles. Il demande s'il est prévu de dynamiser les outils de soutien aux pédagogues, afin que ces derniers puissent encore mieux intégrer les pratiques enseignantes. Lydie ANCELOT : il est prévu que l'offre de formation puisse permettre la scénarisation des apprentissages, notamment dans le cadre du dernier appel à projet auquel l'université a répondu.

Pierre MOINARD demande s'il est prévu d'avoir un recueil des pratiques enseignantes qui permettrait de les mutualiser, de partager les bonnes pratiques et expériences ? Lydie ANCELOT répond que pour le moment, les échanges de pratiques ne sont pas tout à fait formalisés, en dehors d'une table ronde qui a eu lieu récemment. La création d'une communauté d'échange est un souhait.

Anne Marie POUSSARD s'interroge sur la capacité de l'outil MOODLE à répondre aux nombreuses sollicitations. Lydie ANCELOT répond que la capacité de l'outil a déjà été augmentée, et que les équipes travaillent sur ce sujet.

Julien MICHEL questionne la mesure de l'efficacité des dispositifs, au-delà de l'accompagnement des équipes enseignantes qui a été efficacement mis en place. Il interroge les effets néfastes de l'hybridation, notamment pour les disciplines scientifiques. Les retours étudiants soulignent cet effet, mais aucune mesure scientifique de ces derniers n'existe pour le moment. Noëlle DUPORT répond que les effets de l'hybridation sont différents selon les disciplines.

3- Quart d'heure étudiants

Théo BIARDEAU questionne la fermeture, le 16 juin, soit après la fermeture de la campagne E-candidat, d'un parcours de la mention de master INGENIERIE DE CONCEPTION : le parcours Systèmes Automatisés et Robotique Avancé. Théo informe que ce parcours est le seul master de l'UP véritablement « spécialisé » en robotique. L'AFEP déplore cette décision, et notamment sa temporalité. Noëlle DUPORT répond que des solutions alternatives ont été proposées aux candidats.

Anne Marie POUSSARD complète en indiquant que la décision a été prise par la direction de SFA en lien avec les équipes pédagogiques, et au vu du faible nombre de candidatures, ce qui ne pouvait être anticipé. La fragilité de ce parcours de la mention était connue, et la décision n'a pas été prise de gaieté de cœur.

En réponse à Laurent DESSESSARD, il est répondu que le nombre de candidats étaient de 5 pour les étudiants de l'UP qui n'avaient fait qu'une seule candidature dans notre établissement. Tous ces étudiants ont eu au moins une autre proposition de parcours de Master. 4 candidats ont accepté ces propositions alternatives, 1 les a refusés.



4- Pour délibération : Désignation des élus usagers de la CFVU membres de la commission

CESURE

La Délibération n° CFVU 20200507_05 – Charte « Mise en œuvre d'une période de Césure à l'université de Poitiers » prévoit la composition de la commission césure comme suit

« La période de césure est accordée par le Président de l'Université, ou par délégation, par le Vice-président en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire, sur avis de la commission Césure.

La commission Césure est composée de :

- Vice-président(e) en charge de la Commission de la formation et de la vie universitaire ou son représentant
- Vice-président(e) délégué en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle ou son représentant
- Vice-président(e) étudiant ou son représentant
- 1 étudiant(e) élu(e) à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)
- Directeur-trice du Service d'Orientation et Insertion et entrepreneuriat (Safire) ou son représentant
- Directeur-trice du service des relations internationales ou son représentant
- Directeur-trice d'UP&Pro ou son représentant »

La présente CFVU doit donc désigner l'étudiant élu de la CFVU, ainsi que son suppléant qui feront partie de cette commission. Tous les élus de la CFVU présents ou représentés prennent part au vote.

Les candidatures des étudiants ci-dessous sont présentées

- Killian RAUTUREAU, titulaire
- Théo BIARDEAU, suppléant

Délibération n° CFVU 20210624 02 – Désignation des élus usagers de la CFVU membres de la commission CESURE

Sont désignés, par les élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, pour être membres de la commission Césure jusqu'à la fin de leur mandat :

- Killian RAUTUREAU, titulaire
- Théo BIARDEAU, suppléant

Votants : 30
Suffrage exprimés : 27

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

5- Pour avis avant délibération du CA : Pratiques pédagogiques diversifiées

Lydie ANCELOT, présente la synthèse des conclusions du groupe de travail « pratiques pédagogiques diversifiées ». Avant de mentionner les 5 dénominations des pratiques pédagogiques diversifiées, des éléments de contexte et de constat sont présentés. Pour rappel, au sein de l'université de Poitiers, une incitation/impulsion de la diversité pédagogique a été



engagée depuis le début de la précédente offre de formation via la mise en place des « autres pratiques pédagogiques ».

Des éléments de contexte complémentaires sont également abordés :

- L'Arrêté licence du 30 juillet 2018 qui mentionne que la formation de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant au minimum à l'équivalent de 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

« Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler :

- Des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
- Des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques ;
- Des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle ;
- Des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences »
- Le NCU ELANS pour lequel un des axes concerne la mise en place de pratiques favorisant les pédagogies actives telles que la classe inversée ou le travail en mode projet, appuyées par l'usage du numérique.
- Une évolution des modalités d'enseignement du fait de la crise sanitaire
- Le Pédagolab a permis de structurer davantage un accompagnement pédagogique et techno-pédagogique de la formation des enseignants
- Des équipements importants mis à disposition des enseignants

Au regard des autres pratiques pédagogiques mises en place actuellement, le constat mentionné est le suivant :

Extrait rapport HCERES :

- « (...) le champ des pratiques numériques et hybrides, et leurs contributions pour renforcer l'apprentissage et améliorer la réussite étudiante restent encore à investir.
- Le numérique et l'hybridation sont par ailleurs souvent évoqués comme forcés et contraints par la situation sanitaire du moment, et non comme un choix souhaité et pertinent du point de vue pédagogique. »

Utilisation du référentiel commun des pratiques pédagogiques :

- Un nombre important d'APP avec certaines non ou très peu utilisées
- Une mise en place très diverse selon les formations
- Un pilotage des différentes APP complexe

Des pratiques différenciées développées depuis la crise sanitaire, une montée en compétences des enseignants.

Les enjeux du groupe de travail, auquel ont été conviés les assesseurs à la pédagogie, les élus de la CFVU et les élus du CA, est de :

- Poursuivre la dynamique de diversité pédagogique déjà engagée en proposant des pratiques pédagogiques centrées sur l'usage du numérique en appui à la pédagogie, en déterminant des pratiques pédagogiques rendant l'étudiant acteur de ses apprentissages.
- Déterminer une liste de pratiques plus lisibles et visible pour les étudiants, les enseignants, les services d'appui, ...
- Réviser le modèle économique aujourd'hui complexe à mettre en œuvre



Les 5 pratiques pédagogiques diversifiées retenues par le groupe de travail sont :

Classe inversée : Les contenus sont mis à disposition en amont de la séance, l'étudiant travaille en autonomie sur ces contenus. Le face-à-face a vocation à revenir, de manière collective, sur ce qui a été fait, compris ou non pour consolider les apprentissages.

Plateforme en autonomie : Pratiques en asynchrone adaptées au rythme de la progression de l'étudiant dans ses apprentissages.

Suivi individualisé sur plateforme : Utilisation de plateforme pour réaliser le suivi de la part de l'enseignant pour adapter (ou non) son contenu de face à face

Simulation et jeu pédagogiques : Apprentissage, avec remédiation, par la simulation et par le jeu.

Pédagogie par projet : Projet tuteuré, Etude de cas

Le modèle économique proposé de comptabilisation des Pratiques pédagogiques diversifiées (PPD) dans la maquette ainsi que les heures d'enseignement en HEQTD est le suivant pour chaque pratique pédagogique diversifiée :

Classe inversée :

- « PPD » dans la Maquette : 1 heure « maquette étudiant » = 1 heure équivalence PPD
- Heures d'enseignement en HEQTD : ensemble des heures mises en œuvre au titre de la classe inversée (voir exemple de calcul sur le document soumis)

Plateforme en autonomie

- PPD dans la Maquette : 1 heure « maquette étudiant » = 1 heure équivalence PPD.
- Heures d'enseignement en HEQTD : 1h « maquette étudiant » = 1,3HETD déclarée pour l'enseignant (voir exemple de calcul sur le document soumis)

Suivi individualisé sur plateforme

- PPD dans la Maquette : 1 heure « maquette étudiant » = 1 heure équivalence PPD.
- Heures d'enseignement en HEQTD : 1h « maquette étudiant » = 1,3HETD déclarée pour l'enseignant (voir exemple de calcul sur le document soumis)

Simulation et jeu pédagogiques

- PPD dans la Maquette : 1 heure « maquette étudiant » = 1 heure équivalence PPD
- Heures d'enseignement en HEQTD : 1h « maquette étudiant » = 1HETD déclarée pour l'enseignant (voir exemple de calcul sur le document soumis)

Pédagogie par projet

- PPD dans la Maquette : 1h « maquette étudiant » = 1HETD déclarée pour l'enseignant.
- Heures d'enseignement en HEQTD : 1h « maquette étudiant » = 1HETD déclarée pour l'enseignant (voir exemple de calcul sur le document soumis)

Julien MICHEL demande si pour la classe inversée, seule la portion effectuée en classe inversée sera comptabilisée en classe inversée ? Noëlle Dupont répond que toute heure qui participe à la classe inversée sera comptabilisée, qu'elle soit en synchrone ou en asynchrone.

Il questionne ensuite le changement de modalités pour les plateformes avec suivi, qui désavantage les grosses cohortes, et risque de démobiliser les enseignants. Noëlle DUPORT convient, et indique que, pour les grosses cohortes, le suivi par la plateforme est peu utilisé.

Pierre MOINARD souligne qu'à son sens, les chiffres donnés dans le modèle économique ne tiennent pas compte de l'effort de scénarisation fait par les enseignants. Il déplore que le tutorat pro actif (et pas seulement réactif) ne soit pas mieux valorisé dans le modèle économique, car il favorise véritablement la réussite étudiante. De plus, il s'étonne que l'autonomie de l'étudiant semble être un



pré-requis, ce qui est bien entendu discutable. Noëlle DUPORT répond que le dispositif contribue à l'autonomie de l'étudiant, et que l'autonomie de l'étudiant n'est pas effectivement un prérequis. Ces différentes modalités ont justement pour objectif de développer cette autonomie. Lydie ANCELOT ajoute que l'aspect méta-cognition est entendu dans le feedback/ la reprise à réaliser avec les étudiants. Sur le volet rémunération, il est rappelé que le groupe de travail a vraiment eu à cœur de maintenir un équilibre entre coût et incitation.

Catherine ESNARD : remercie le travail effectué pour donner une meilleure lisibilité aux pratiques pédagogiques diversifiées, mais pour elle, il s'agit seulement d'une autre présentation de ce qui existait déjà : elle s'interroge sur la plus-value de ce nouveau dispositif et sur le fait que ces dispositifs nécessitent une certaine autonomie de la part de l'étudiant. Elle s'interroge également sur la faible autonomie des étudiants.

Elle questionne aussi si ce modèle participe à la réduction des coûts ?

Noëlle DUPORT répond que le dispositif ne prétend pas à la nouveauté, mais à la lisibilité. Elle souligne que les pratiques pédagogiques diversifiées n'ont pas pour objectif de réduire les coûts : l'objectif est bien de diversifier les pratiques, et de viser au développement de l'autonomie de l'étudiant. Mais il y a toutefois un équilibre à trouver entre incitation à innover, et soutenabilité pédagogique et financière.

Laurent DESESSART approuve le résultat des travaux en matière de lisibilité. Il remarque que la modalité de co-enseignement est absente du nouveau modèle. Il ne comprend pas bien le modèle économique de la classe inversée et l'autonomie.

Lydie ANCELOT répond le co-enseignement n'a pas été considéré par le groupe de travail comme faisant partie des pratiques pédagogiques diversifiées. Un travail ultérieur aura vocation à travailler sur le co-enseignement et le suivi.

Anne Marie POUSSARD salue la lisibilité du processus, et demande si d'autres pratiques telles que l'évaluation entre pairs ; le co-enseignement par exemple seront discutés lors de GT postérieurs. Anne Marie POUSSARD s'interroge également sur le taux appliqué pour la valorisation de la pédagogie par projet. Lydie ANCELOT répond que la volonté est de valoriser l'ensemble de l'acte pédagogique relative au projet, nécessitant du temps de suivi, conception, reprise, important dans la pédagogie par projet.

Patricia PATRIER souhaite savoir si des activités pédagogiques où des étudiants doivent, encadrés par des enseignants, se déplacer sur des terrains d'expérimentation peuvent faire l'objet de projets. La réponse apportée est positive si les éléments de suivi, conception, sont mis en place, selon la définition mentionnée du projet.

Pierre KAMDEM salue toute l'efficacité du travail mené dans le cadre du groupe de travail, les échanges constructifs et le résultat auquel aboutit ce groupe de travail.

Avis n° CFVU 20210624 03 – Pratiques pédagogiques diversifiées

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA du 9 juillet 2021

Votants : 30

Suffrages exprimés : 26

POUR : 24

CONTRE : 2

ABSTENTION : 4



Questions diverses :

A la question de Pierre MOINARD sur le déroulement des différents groupes de travail, Noëlle DUPORT précise que sur les 3 groupes de travail qui ont lieu, deux feront l'objet d'un retour lors de la prochaine CFVU. Le groupe sur les pratiques pédagogiques diversifiées a fait l'objet d'un retour dans le dernier point de la présente CFVU.

Prochaine CFVU, **le jeudi 8 juillet 2021 à 14 heures 45**

La séance se termine à 16H45

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT

La secrétaire de séance,

Christine LOUBET

CR CFVU 24/06/2021 valide CFVU 08/07/2021